

## **Annexe A Description détaillée des missions**

L'intervention du Cerema comprendra les missions suivantes.

### **1 - Élaboration d'une charte de gouvernance du MMM33**

Le Cerema, en coordination avec les copropriétaires, élaborera une **charte de gouvernance** détaillant les procédures de contrôle des modifications, de gestion des versions et de documentation, le processus de prise de décision, les méthodes de communication et de collaboration, les rôles et responsabilités des membres du comité technique, les considérations de conformité et juridiques, ainsi que la méthode de résolution des conflits potentiels.

Ce document sera au format PDF et sera partagé sur la plateforme collaborative de la gouvernance.

### **2 - Mise en place des outils et des espaces collaboratif**

Le Cerema mettra en place un espace collaboratif sur **GitLab** pour partager les versions officielles du MMM33. Cet espace contiendra également toute la documentation pertinente concernant les meilleures pratiques d'exploitation et de modification du modèle. Une disposition sera également prévue pour que les utilisateurs puissent téléverser leurs modifications et documenter les changements apportés.

Le Cerema créera et animera une plateforme « utilisateurs » sur **Expertises et Territoires**. Cette plateforme fournira un espace centralisé aux utilisateurs du MMM33 pour partager leurs expériences, poser des questions et bénéficier d'un support technique. Son objectif est de favoriser l'interaction et la collaboration entre les différents utilisateurs, créant ainsi un environnement propice à l'échange d'idées et au partage de bonnes pratiques.

À cette fin, le Cerema préparera également un tutoriel pour faciliter l'accès à ces outils.

### **3 - Organisation et animation d'un atelier de lancement du MMM33**

Le Cerema assistera les copropriétaires du MMM33 dans l'organisation d'un atelier de lancement du nouveau modèle MMM33. Cet atelier aura pour objectif de présenter le nouveau modèle à tous les acteurs de la mobilité, tant politiques que techniques, ainsi qu'aux futurs utilisateurs.

Le Cerema animera l'événement. Il assurera également la coordination logistique et fournira son soutien pour les tâches administratives telles que l'invitation des participants, l'élaboration du programme du jour et la rédaction du compte rendu. Les copropriétaires sont responsables de la location de salle

### **4 - Support technique**

Le Cerema fournira les assistances techniques suivantes pour garantir une bonne gouvernance.

#### *4.1 - Vérification et validation des modifications avant leur intégration dans les versions officielles du MMM33*

Le Cerema, dans son rôle d'animateur de la structure de gouvernance, veillera à ce que

les modifications destinées à être intégrées dans le modèle, entraînant soit une mise à jour majeure, soit mineure, soient sans faille et sans conflits. La vérification sera effectuée avant chaque comité technique afin de permettre aux copropriétaires de décider de leur intégration dans la version officielle. Il est à noter que Cerema ne vérifiera pas chaque modification effectuée dans le cadre de différents projets, mais uniquement celles jugées nécessaires par les copropriétaires (lors des comités techniques) pour être intégrées dans le modèle. Le Cerema intégrera les modifications validées dans la version de base, dans un délai de 3 semaines après la comité technique, et tiendra un registre exhaustif des différentes modifications, en indiquant leur lien avec les versions du modèle. Cette démarche permettra aux utilisateurs de facilement activer ou désactiver les modifications afin de passer d'une version à une. Toutes les versions du modèle, y compris le document détaillant les modifications, seront mises à disposition sur l'espace de travail GitLab.

#### *4.2 - Aide technique pour la prise de décision concernant les mises à jour de versions et l'intégration des modifications dans les versions officielles*

Le Cerema conseillera les copropriétaires sur l'intégration des modifications, en tenant compte de l'évolution des données socio-démographiques, des changements de politique, et des futurs projets susceptibles d'influencer la génération ou la demande de déplacements. Cela inclut la manière dont les informations doivent être intégrées dans le modèle et leur impact sur la réactivité et la fiabilité du modèle. Le Cerema fournira également des recommandations sur la priorisation des informations à intégrer en fonction de leur importance et de leur urgence.

#### *4.3 - Veille sur la mise à jour des données d'entrée du MMM33*

Le Cerema informera le consortium de la disponibilité de nouvelles données et de la possibilité de leur intégration dans le modèle. Cela inclut la surveillance continue des sources de données existantes et l'identification de nouvelles sources potentielles, l'évaluation de la qualité et de la pertinence des nouvelles données.

#### *4.4 - Communication*

Le Cerema facilitera les échanges entre les partenaires concernant le modèle, mais il ne jouera pas le rôle d'intermédiaire entre les copropriétaires et le bureau d'études engagé par ces derniers pour différents projets. Cependant, les copropriétaires peuvent demander l'avis du Cerema pour différents projets en invoquant la partie "Assistances supplémentaires" de cette proposition.

### **5 - Organisation et animation des comités techniques**

Le Cerema sera responsable de l'organisation et l'animation des comités techniques, la documentation des réunions et la fourniture de support technique pour faciliter la prise de décisions efficaces. Cela inclura la coordination des plannings, l'invitation des participants, et la rédaction des comptes rendus.

Le Cerema assistera également les copropriétaires dans leurs responsabilités de prise de décisions techniques concernant le MMM33. De plus, le Cerema veillera à ce que les informations pertinentes soient communiquées clairement et en temps voulu à tous les participants, garantissant ainsi le bon déroulement des réunions.

### **6 - Organisation et animation d'un séminaire annuel MMM33**

Le Cerema sera co-responsable de l'organisation et l'animation 'un séminaire annuel sur le MMM33. En plus de coordonner la logistique de l'événement, le Cerema assurera les responsabilités de secrétariat liées à la préparation des invitations et à l'élaboration du programme de la conférence. Cela comprend la rédaction et l'envoi des invitations aux participants, ainsi que la création d'un programme détaillé comprenant l'ordre du jour, les thèmes des sessions et les intervenants. Les copropriétaires sont responsables de la location de salle

### **7 - Autre supports techniques**

Il a été décidé par les copropriétaires de budgéter 10 jours supplémentaires pour toute autre assistance technique non détaillée dans cette PTF. Ces jours pourront être utilisés individuellement ou collectivement par les copropriétaires pour solliciter l'expertise technique ou les conseils du Cerema. Ils ne seront facturés que si réellement utilisés.